

RÈGLEMENT
ARBITRAL :LE PROJET
FRAGONARD

Bertrand Fragonard, ancien président du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (Hcaam), a remis le 19 avril à Roselyne Bachelot et François Baroin « un projet de règlement arbitral définissant les rapports entre les organismes d'assurance maladie et les médecins », a indiqué le ministère de la Santé dans un communiqué publié hier. Ce texte fera office de convention médicale jusqu'aux prochaines négociations conventionnelles entre les représentants des médecins et l'assurance maladie, rappelle-t-on. Le ministre de la Santé et le ministre du Budget disposent de trois semaines pour rendre un avis sur ce projet. Ce règlement devrait mentionner la revalorisation du tarif de la consultation de généraliste à 23 euros, comme l'indiquait un communiqué de l'Elysée du 19 avril.



Handicap : l'IMM accueille les parents différents

Mettre un enfant au monde, quand on a un handicap visuel, auditif ou moteur, n'est pas facile d'un point de vue médical, mais aussi matériel et psychologique. La maternité de l'Institut mutualiste Montsouris (IMM), à Paris, organise une prise en charge spécifique.

Les deux femmes se parlent avec un plaisir visiblement partagé. Le sens de leur conversation est accessible à elles seules, car elles échangent en langue des signes. Carine a 37 ans. Cette maman de quatre enfants de 12 ans, 9 ans, 6 ans et 6 mois a rendez-vous ce vendredi avec le Dr Henri Cohen, obstétricien et chirurgien gynécologue à l'Institut mutualiste Montsouris (IMM), à Paris. Cette patiente est connue du service, puisque son petit dernier, Noa, est né dans cet établissement géré par la Mutualité Fonction publique (MFP).

Béatrice Idiard-Chamois, son interlocutrice, est sage-femme à



Au cours d'une consultation, Béatrice Idiard-Chamois, sage-femme, traduit en langue des signes française les explications du Dr Cohen, obstétricien et chirurgien gynécologue, à sa patiente sourde.

l'IMM. Elle a accompagné Carine au cours de sa dernière grossesse. Ce jour-là, elle assiste à la consultation, puisqu'elle effectue l'interprétation de l'entretien vers la langue des signes française pour Carine, qui est sourde, puis traduit de la langue des signes vers le français pour le Dr Cohen. Ce professionnel de santé est aussi chef de service du département mère-enfant de l'IMM.

La maternité accueille en effet les mamans en situation de handicap, qu'il s'agisse de la surdité, de la mal ou non-voyance ou du handicap moteur.

La consultation, baptisée « handicap et parentalité », existe depuis 2006. En quatre ans, plus de

40 mamans et couples ont bénéficié de cet accueil spécifique dans cet établissement qui a réalisé 2 000 accouchements en 2009. « C'est Béatrice qui a mis en place cette consultation », explique le Dr Cohen. Cette initiative n'est pas sans relation avec l'expérience personnelle de la sage-femme ([lire article page 3](#)).

DÈS AVANT LA GROSSESSE

« La prise en charge s'est mise en place peu à peu, en fonction de ce que nous faisait découvrir Béatrice », précise le Dr Henri Cohen. Sur un plan matériel, la maternité a fait l'acquisition d'une table de consultation adap- ●●●

●●● tée. Elle permet aux femmes en fauteuil roulant de s'y installer sans problème, ou avec une aide partielle. L'établissement reçoit également des mamans sourdes. Pour les accueillir au mieux, Béatrice et deux femmes sourdes qui travaillent aussi à l'IMM assurent une sensibilisation hebdomadaire à la langue des signes française auprès des membres du personnel. Outre le Dr Cohen, la Dre Madeleine Azarian, obstétricienne, effectue le suivi de ces patientes, en binôme avec cette sage-femme.

Sur le volet médical, la prise en charge des mamans en situation de handicap requiert des savoirs spécifiques. «*Il existe peu de littérature médicale sur ce thème. Nous avons beaucoup à apprendre*»,



Le Dr Henri Cohen veut développer les échanges entre professionnels de santé sur la prise en charge médicale des mamans en situation de handicap.

(Hauts-de-Seine). Béatrice travaille aussi en étroite collaboration avec le service périnatal d'aide à la parentalité des personnes handicapées (SAPPH) de l'Institut de puériculture et de périnatalogie de Paris (IPP).

Autre spécificité de la consultation «handicap et parentalité»: l'accompagnement des jeunes couples dans les démarches administratives pour obtenir un fauteuil roulant ou un financement pour l'adaptation de leur logement. C'est le cas de Nadia. Cette maman de 36 ans a accouché il y a quelques mois de son premier enfant. Atteinte de poliomyélite dans son enfance, Nadia marche à l'aide de béquilles et d'orthèses qui maintiennent ses jambes. Elle a aujourd'hui besoin d'un fauteuil. «*Lorsqu'elles sont enceintes, les femmes qui marchent avec des aides techniques, comme des béquilles, des orthèses ou des prothèses, ou encore celles qui souffrent de troubles neurologiques, doivent souvent faire l'acquisition d'un fauteuil roulant, du fait du déséquilibre lié à la grossesse. Elles l'utilisent pour porter leur enfant jusqu'à ce qu'il marche seul*», précise la sage-femme. La prise en charge des femmes peut démarrer dès avant la conception de l'enfant. «*Cela évite d'agir dans l'urgence*», argumente Béatrice.

TRAVAIL D'ÉQUIPE

Béatrice met en œuvre des compétences qui vont bien au-delà du rôle habituel des sages-femmes, puisqu'elle a dû acquérir des connaissances en droit social dans le domaine du handicap. Sa polyvalence s'est développée au fur et



Grâce à la consultation «handicap et parentalité», Carine a pu obtenir réponse à toutes ses questions. En outre, à l'IMM, plusieurs salariés connaissent ou apprennent la langue des signes française.

Autre spécificité de la consultation «handicap et parentalité»: l'accompagnement des jeunes couples dans les démarches administratives pour obtenir un fauteuil roulant ou un financement pour l'adaptation de leur logement.

reconnaît le Dr Cohen. Pour améliorer le suivi de ces femmes, l'équipe de l'IMM entretient des liens privilégiés avec d'autres structures. Ainsi, la prise en charge des femmes présentant un déficit moteur lié à une lésion médullaire - ou de la moelle épinière - est assurée en liaison avec le service de rééducation et de réadaptation de l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches

[Cliquer ici](#) pour accéder au site «Handicap et parentalité» de l'Institut mutualiste Montsouris.

à mesure des besoins identifiés chez ses patients. Grâce à ces qualités, une relation de confiance très forte s'établit. «*Béatrice m'a tout expliqué, assure Carine, même les détails. Ainsi, j'ai eu des informations que je n'avais pas eues pour mes autres enfants. Pour la première fois, j'ai pu suivre la préparation à l'accouchement.*»

Dernière particularité: le temps de la prise en charge. «*Il est multiplié par deux, par cinq, par dix!*», note le Dr Cohen. Or cet aspect n'entre pas dans les comptes hospitaliers. «*Les handicapés ne sont reconnus que par le coût qu'ils occasionnent*», s'emporte-t-il. Dans d'autres établissements, il n'est pas rare que ces femmes - surtout en fauteuil roulant - ne soient pas admises.

L'IMM s'organise pour dégager le temps d'une personne supplémentaire pour les suites de couches d'une maman en situation de handicap. Le reste du temps, la consultation fonctionne grâce à la bonne volonté de l'équipe. Cet équilibre repose sur l'accord tacite des collègues de Béatrice. «*Cet accueil ne doit pas se faire au prix de l'épuisement des équipes ou d'une moins bonne prise en charge des autres mamans*», veille le Dr Cohen. «*Il faudrait des moyens supplémentaires.*»

➔ [Milène Leroy](#)

[Imprimer cet article en format texte](#)



L'accompagnement effectué par Béatrice pour les mamans en situation de handicap touche aussi aux conditions de logement: elle aide ce jeune couple à faire valoir ses droits pour obtenir un appartement accessible.



«Ce n'est pas parce qu'on est soi-même handicapée qu'on connaît tous les handicaps!», s'exclame Béatrice Idiard-Chamois. Cette sage-femme, qui exerce depuis quelque vingt ans à l'Institut mutualiste Montsouris (IMM), à Paris, en connaît pourtant beaucoup dans ce domaine. Elle est en effet atteinte d'une maladie génétique, avec des complications vasculaires, la maladie de Marfan. L'évolution de sa pathologie l'a conduite à faire l'apprentissage de la vie en fauteuil roulant depuis une dizaine d'années.

Amblyope sévère jusqu'à l'âge de 15 ans, puis avec une acuité visuelle minimale, elle a mené à bien ses études de sage-femme contre vents et marées, puis a dû balayer de nombreux préjugés lorsqu'elle a décidé de mettre un enfant au monde. En 2003, «avec la mission handicap de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, nous avons organisé une conférence sur le thème "Vie de femme et handicap moteur, sexualité et maternité"», se souvient-elle. A l'issue de cette manifestation, les promesses pour améliorer le sort des futures mamans sont nombreuses, mais Béatrice constate qu'aucune réalisation ne se concrétise.

Obstinée, elle décide de passer à l'action là où elle exerce. «Je me suis formée à la langue des signes française, j'ai suivi une formation sur la parentalité et le handicap. J'ai aussi rédigé un travail sur la perception du handicap au cours de l'histoire», explique-t-elle. Elle a réuni une importante documentation, lu la législation qui a trait à ce domaine, fait la connais-

Béatrice Idiard-Chamois, une sage-femme sur tous les fronts

sance des interlocuteurs utiles pour accompagner ses patients dans leurs besoins en aménagement de logement ou en matériel.

«La force de Béatrice, c'est qu'elle comprend ce que vivent les patientes en situation de handicap», note le Dr Cohen. «Il faut savoir que les personnes déficientes visuelles, sourdes ou en fauteuil se heurtent à tant de difficultés qu'elles en viennent à ne plus rien demander», poursuit-il. Une frontière invisible s'est instaurée entre le monde du handicap et le monde des valides. Béatrice restaure le lien.

Lorsque des femmes en situation de handicap se présentent à l'IMM, c'est elle qui les accueille dès avant

la conception de l'enfant. Elle suit le déroulement des grossesses, dispense les cours de préparation à l'accouchement, répond aux questions, alerte le chef de service et même la direction de l'IMM sur les besoins en aménagement de l'établissement. Elle propose des formations en interne sur le handicap, accueille des étudiants, donne des cours. «Béatrice dérange. Elle est dans son rôle!», sourit le Dr Henri Cohen. Ces deux professionnels de santé organisent en juin une journée d'étude intitulée «Accompagner les femmes enceintes en situation de handicap moteur».

➤ Milène Leroy

UNE ÉCHOGRAPHIE À LIRE DU BOUT DES DOIGTS

Nathalie et Louis sont tous deux déficients visuels. Ex-Parisiens désormais domiciliés à Niort (Deux-Sèvres), ils ont eu connaissance de la consultation mise en place à l'Institut mutualiste Montsouris (IMM) via le service périnatal d'aide à la parentalité des personnes handicapées (SAPPH) de l'Institut de puériculture et de périnatalogie de Paris (IPP). Déjà parents d'un petit Christophe de 4 ans, ils ne voulaient pas que leur enfant «reste fils unique». A quelques semaines de son accouchement, Nathalie vient pour une ultime visite. Après la vérification de son poids et de sa tension, la sage-femme, Béatrice Idiard-Chamois, lui pose les questions de routine. Louis souhaite aussi visiter la maternité afin de pouvoir revenir seul après l'accouche-

ment: en effet, totalement non-voyant, il veut repérer la disposition des lieux. «Je mémorise tout», commente-t-il. Pour lui, l'avantage de l'IMM se résume en quelques mots: «Ici, on est mieux accueilli. On n'a pas de complexes: on peut poser toutes nos questions.» Pour ce couple, Béatrice recourt à une technique mise au point par le SAPPH. Elle a agrandi l'image de l'échographie de l'enfant de Louis et Nathalie, effectuée à 28 semaines de grossesse. Sur ce document, elle dispose un calque thermoformé et trace au stylo, en appuyant fortement, les contours du corps de l'enfant (1). Les lignes s'inscrivent en relief sur le calque souple. Louis peut alors suivre du doigt la forme de la tête de son bébé (2).

M. L.



La Mutualité Française annonce le lancement d'une expérimentation sur la **prévention de l'hypertension artérielle**

A l'occasion du deuxième Conseil national des mutuelles, réuni le 15 avril au Palais de la Mutualité à Paris, et pour faire suite à l'une des résolutions du Congrès de Bordeaux de juin 2009, les mutuelles santé ont délibéré sur les orientations à retenir par le mouvement mutualiste pour que les mutuelles contribuent à améliorer la prise en charge des maladies chroniques.

Les mutuelles santé de la Mutualité Française ont également annoncé le lancement d'une expérimentation sur la prévention de l'hypertension artérielle, maladie chronique qui touche de 8 à 11 millions de Français, soit 30 % de la population adulte, et qui représente un facteur de risque majeur d'accident vasculaire cérébral, d'infarctus du myocarde, de diabète ou d'insuffisance rénale chronique.

Cette expérimentation vise à éviter ou retarder la survenue de l'hypertension artérielle. Elle doit permettre de réduire le nombre de malades et ainsi diminuer les dépenses de santé évitables liées à cette maladie, notamment par l'action sur les facteurs de risque.

À l'automne 2010, les 6 mutuelles expérimentatrices, Eovie, Matmut Mutualité, la Mgefi, la MGEN, la Mutuelle Familiale et Prévadiès, proposeront à leurs adhérents de suivre un nouveau programme d'éducation thérapeutique et de réduction des risques d'hypertension artérielle. Il est, en effet, scientifiquement prouvé que les changements d'habitudes, comme la pratique

d'une activité physique régulière, l'arrêt du tabac, la réduction de la consommation d'alcool ou encore la réduction de la consommation de sel, sont des règles hygiéno-diététiques efficaces pour réduire, voire normaliser la tension artérielle en amont et/ou en complément d'un traitement médicamenteux.

Ce programme ciblera les hommes âgés de plus de 45 ans et les femmes âgées de plus de 50 ans qui présentent des risques cardio-vasculaires. Il sera proposé aux adhérents volontaires qui résident dans le Sud de Paris et à Saint-Etienne. Concrètement, il s'articulera autour de trois modules : un module d'éducation thérapeutique et un module d'activité physique adaptée qui se dérouleront dans les centres de santé mutualistes, auxquels s'ajoutera, au choix pour l'adhérent, un module d'arrêt du tabac ou d'équilibre alimentaire, qui sera délivré dans le cadre des services de soutien personnalisé de Priorité santé mutualiste.

Ce programme durera un an, en lien étroit avec le médecin traitant, qui aura donné au préalable son accord pour la participation de son patient.

Ce programme sera cofinancé par l'assurance maladie.

Cette démarche illustre la volonté de la Mutualité Française d'améliorer la qualité des soins en optimisant les dépenses de santé.

Contact : Aurélie Bruez
Tél. : 01 40 43 63 36
Mél. : abruez@mutualite.fr

**COMMANDEZ
DES NUMÉROS
DE MUT'ÉCHO SUR**

MutWeb.fr 

Mut'écho, le mensuel des sympathisants mutualistes, est ouvert à la commande à partir de **Mutweb**.

Le magazine est proposé aux groupements mutualistes par lot de 10 exemplaires au prix de 30 euros TTC. Rendez-vous sur le site « **Commande** » à partir du portail « **Information & Communication** » et cliquez dans « **Actualités/Mises à jour** ».



Recevez un exemplaire gratuit en écrivant à :

christelle.cochet@mutualite.fr

Soins psychiatriques sous contrainte

La loi de 1990 sur l'hospitalisation sans consentement est en passe d'être réformée en profondeur. Un avant-projet de loi relatif « *aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques* » fait l'objet d'une concertation entre le ministère de la Santé, les syndicats de psychiatres, les patients et leurs familles. A terme, cette réflexion pourrait « *obliger une personne atteinte de troubles psychiatriques à se soigner en dehors de l'enceinte de l'hôpital* », prévient **Le Monde** (page 10). Jusque-là cantonnés à l'hôpital, les soins sous contraintes seraient donc élargis à la ville.

L'origine de cette volonté de réforme remonte à 2008. En cette fin d'année, « *après le drame de Grenoble, où un malade ayant fugué de l'hôpital avait poignardé un étudiant* », le président de la République demande une modification des règles d'hospitalisation « *dans un sens plus sécuritaire* », rappelle le quotidien.

« *Concrètement, poursuit Le Monde, le texte prévoit la mise en place, à l'arrivée d'un malade à l'hôpital, d'une période d'observation de son état de 72 heures maximum.* » Il sera alors décidé s'il peut rentrer chez lui, s'il sort mais avec une obligation de se soigner ou s'il reste hospitalisé sous le régime de l'hospitalisation libre ou sans consentement. « *En cas de sortie sous contrainte, un calendrier sera fixé avec l'hôpital pour que le malade y soit régulièrement suivi par un psychiatre.* »

L'avant-projet de loi envisage une réhospitalisation du malade en cas de

non-respect des visites. Il prévoit également de faciliter la prise en charge sans consentement d'un malade par le seul corps médical, sans l'accord d'un tiers. Cet aspect du texte semble d'ailleurs séduire « *car parfois aucun proche du malade ne voulait signer l'autorisation d'hospitalisation sous contrainte, de peur de se le voir reprocher* », précise le journal.

Les représentants des familles et des malades estiment que le texte comporte « *des avancées indéniables* ». Le délai de 72 heures d'observation leur semble, par exemple, être une garantie contre les internements abusifs. Tout comme le renforcement du rôle du juge judiciaire, qui pourra être saisi pour ordonner la levée de la contrainte. En revanche, ils s'interrogent sur les modalités de retour à l'hôpital et sur la répartition des rôles de chacun des acteurs (soignants, pompiers, ambulanciers, policiers).

De leur côté, de nombreux psychiatres désapprouvent le texte, redoutant un élargissement du soin contraint. Au ministère de la Santé, on se veut rassurant, prétextant qu'« *il n'y aura pas d'augmentation du nombre de prise en charge sans consentement* », indique **Le Monde**. Certains praticiens redoutent que le manque de moyens nuise au suivi des malades. En effet, selon le président du Syndicat des psychiatres, Angelo Poli, « *dans les dix ans à venir, 30 % des psychiatres vont partir à la retraite* ».

LA BONNE SANTÉ DES LABORATOIRES

Le marché des médicaments est actuellement en pleine forme et cela devrait durer ! Par exemple, rapportent **Les Echos.fr**, Novartis « *a plus que quintuplé les ventes de sa division vaccins et diagnostics au premier trimestre* », augmentant ainsi son bénéfice de 49 %. Ce succès, le laboratoire suisse le doit surtout à la fourniture de vaccins et d'adjuvants contre la pandémie de grippe A, dont les ventes ont augmenté de 25 %, à 12,1 milliards d'euros. Dans cet élan, Novartis a confirmé qu'« *il entendait finaliser au deuxième semestre le rachat de 52 % du spécialiste de l'ophtalmologie Alcon* », indique le site du journal. De la sorte, il en contrôlera 77 %.

Mais c'est l'ensemble du marché pharmaceutique qui connaît une progression. Toujours selon **Les Echos.fr**, celui-ci devrait gagner de 5 à 8 % par an jusqu'en 2014. Cependant, cette croissance aurait pu être bien plus élevée. En effet, d'après le cabinet IMS Health, « *ce taux de croissance moyen annuel de 5 % à 8 % reflète l'impact de la perte de brevets protégeant des produits importants dans les marchés développés, ainsi qu'une forte croissance en général dans les pays émergents* ».

Pour les années à venir, ce sont surtout les domaines de l'oncologie, du diabète, de la sclérose en plaques et du VIH qui devraient connaître une croissance plus forte que les autres, notamment grâce à l'arrivée de nouveaux médicaments sur le marché. Selon toute vraisemblance, la Chine deviendra le troisième marché pharmaceutique en 2011, derrière les Etats-Unis et le Japon.

➤ [Frédéric Lavignette](#)

SANTÉ

– « *bioMérieux noue un accord avec Knome dans le séquençage du génome.* » bioMérieux a signé mercredi un accord avec la société américaine Knome, spécialisée dans le séquençage et l'analyse du génome pour la recherche biomédicale. La transaction, dont les modalités financières n'ont pas été dévoilées, porte sur le développement d'une nouvelle génération de solutions de diagnostic in vitro, utilisant le séquençage. [Les Echos.fr](#).

SOCIAL

– « *Finances locales : le grand écart des coûts de gestion.* » A la veille de la remise au Premier ministre du rapport sur les finances des départements, l'agence de notation Standard & Poor's constate que le finan-

cement des dépenses sociales, qui absorbe 60 % du budget des départements, n'est pas pérenne. De fait, entre la crise économique et le vieillissement de la population, on voit mal ce qui freinerait, dans les années à venir, la hausse du coût du RSA, de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour les personnes âgées dépendantes et des prestations de handicap. [Le Figaro.fr](#)

– « *L'emploi des cadres mieux orienté au premier trimestre.* » Selon une étude de l'Agence pour l'emploi des cadres (Apec) publiée aujourd'hui, une entreprise de plus de 100 salariés sur deux a recruté au moins un cadre au premier trimestre. Tous les secteurs ne sont toutefois pas logés à la même enseigne et certains, tels que la construction et le médico-social, continuent de souffrir. [Les Echos.fr](#)

AGENDA

AVRIL

22 AVRIL

• Conférence-débat sur le dépistage du cancer colorectal organisée par la Mutualité Française Nord-Pas-de-Calais. Lieu : Merville (Nord). Information : 03 20 62 79 47

• Rencontre santé intitulée : « *Conduites addictives : substances psychoactives et prévention* », organisée par la délégation Var de la Mutualité Française Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca). Lieu : Toulon (Var). Information : Chrystelle Colin au 04 94 91 95 95

Information : Chrystelle Colin au 04 94 91 95 95

24 AVRIL

• Groupe de parole intitulé « Fratrie d'enfants handicapés ». Cette Rencontre santé est mise en place par la Mutualité Française Alsace. Elle se tiendra également le 25 mai.

Lieu : Strasbourg (Bas-Rhin). Jamila Boukala : j.boukala@mf-alsace.com

• 35^e édition du Parcours du cœur soutenu par la Mutualité Française Pays-de-la-Loire et organisé par la Fédération Française de cardiologie. Cette manifestation est également proposée le 25 avril, à Nantes (Loire-Atlantique).

Lieu : Le Mans (Sarthe). Information : hardonniere.rejane@noos.fr

• Parcours du cœur organisé par la Fédération Française de cardiologie avec la participation de la Mutualité Française Nord-Pas-de-Calais : stands et

conseils sur la santé cardio-vasculaire. Cette manifestation se poursuivra le 25 avril. Lieu : Lille (Nord). Information : 03 20 62 79 47

24 ET 25 AVRIL

• Parcours du cœur organisé par la Fédération française de cardiologie. Au cours de cette manifestation, la Mutualité Française Aquitaine est présente au sein du village santé.

Lieu : Bordeaux (Gironde). Information : Anne Stoven au 05 56 99 62 52

• Parcours du cœur. La Mutualité Française Pays-de-la-Loire est partenaire.

Lieu : Angers (Maine-et-Loire), Le Mans (Sarthe), Nantes (Loire-Atlantique). Information : Brigitte Alvarez au 02 41 68 88 35

25 AVRIL

Parcours du cœur en partenariat avec le club cœur et santé, de Dax (Landes). La Mutualité Française Aquitaine est présente au sein du village santé.

Lieu : Dax (Landes). Information : Jacques Chaboy au 05 58 85 88 81

25 AU 30 AVRIL

Semaine d'actions pour en savoir plus sur le diabète et les maladies cardio-vasculaires : forums, conférences, ateliers... Ces Rencontres santé sont mises en place par la Mutualité Française Nord-Pas-de-Calais.

Lieu : Arras (Pas-de-Calais). Information : Nicolas Papegay au 03 20 62 05 30

26 AVRIL

Rencontres santé sur le thème : « *Le bon usage du médicament* », organisées par la Mutualité Française Midi-Pyrénées et la mutuelle Santévie. Cette manifestation aura également lieu le 6 mai à Albi (Tarn).

Lieu : Auch (Gers). Information : Eve Jaumes au 05 62 15 02 77

27 AVRIL

• Conférence-débat sur le thème « *Prévenir les maladies cardio-vasculaires* ». Cette Rencontre santé est proposée par la Mutualité Française Alsace.

Lieu : Colmar (Haut-Rhin). Jamila Boukala : j.boukala@mf-alsace.com

• Rencontre santé intitulée « *La fête oui, les risques non – Ateliers de prévention sur l'alcool et le tabac* » et proposée à des étudiants par la Mutualité Française Franche-Comté. Cette manifestation est aussi proposée le 18 avril, à Belfort (Territoire de Belfort).

Lieu : Besançon (Doubs). Contact : Corinne Maxel au 03 81 25 17 54

• Conférence-débat intitulée « *Demain, pourra-t-on encore se soigner ?* », organisée par la section du Loir-et-Cher de la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN). Lieu : Blois (Loir-et-Cher). Inscription : mgen41a@mgen.fr

28 AVRIL

Conférence-débat sur les troubles musculo-squelettiques (TMS), organisée par la

section de la Somme de la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN). Lieu : Amiens.

Contact : sblanckaert@mgen.fr

29 AVRIL

• Atelier « Alimentation, santé, équilibre et plaisir au quotidien ». Cette première séance sera suivie de quatre autres rendez-vous. Ces Rencontres santé sont organisées par la Mutualité Française Pays-de-la-Loire. Lieu : Mamers (Sarthe). Information : Gaëlle Violet au 02 43 50 27 15

• Atelier « Alimentation et plaisir » proposé par la Mutualité Française Pays-de-la-Loire dans le cadre des Rencontres santé.

Lieu : Angers (Maine-et-Loire). Information : Charline Rio au 02 41 68 89 35

• Formation destinée aux élus de mutuelles adhérentes à la Mutualité Française sur les évolutions de Priorité santé mutualiste. Cette journée est organisée par la Mutualité Française Auvergne. Information : Françoise Cajazzo au 04 73 31 50 23

• Journée d'information sur le diabète et dépistage dans le cadre de la prévention des maladies cardio-vasculaires proposée par la Mutualité Française Auvergne dans le cadre des Rencontres santé.

Lieu : Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Information : contact@mutualite-auvergne.fr

AFIM. 255, rue de Vaugirard. 75719 Paris cedex 15. Télécopie : 01 56 08 40 04. www.mutualite.fr. FNMF, organisme régi par le Code de la Mutualité. **Directeur de la publication** : Anne Moraud – **Coordination éditoriale** : Pascal Lelièvre – **Rédacteur en chef** : Jean-Michel Molins (3478) – **Rédactrice en chef adjointe** : Sabine Dreyfus (3361) – **Secrétaire de rédaction** : Marie-Laure Gros – **Maquettiste** : Jérôme Saillard – **Rédacteurs** : Martine Ciprut (3379), Paula Ferreira (3308), Christophe de La Mure (6286), Milène Leroy (3534), Frédéric Lavignette, John Sutton – **Photographe** : Nathanaël Mergui (sauf crédits photos) – **Tél.** : composez le 01 40 43 suivi du numéro de poste – **Mél.** : prénom.nom@mutualite.fr **Relations presse** : Christelle Cros (6326) – **Emission/ réception** : Christelle Cochet. **Tél.** : 01 40 43 34 73. **Mél.** : christelle.cochet@mutualite.fr